



Organisation de l'aviation Civile Internationale

**SEIXIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION
ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/16)**

(Kigali, Rwanda, 19-23 novembre 2007)

Point 3 de l'ordre du jour : Activités mondiales et interrégionales

3.3 : Plan mondial de navigation aérienne

**AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES GROUPES
REGIONAUX DE MISE EN ŒUVRE (PIRG)**

(Note du Secrétariat)

RESUME

La présente note indique la suite donnée à ce jour à l'observation du Conseil selon laquelle il est nécessaire de revoir la manière dont les rapports de la Commission ayant trait aux PIRG lui sont présentés, ainsi que le mandat de ces derniers.

La suite à donner par l'APIRG est indiquée au paragraphe 3

1. INTRODUCTION

1.1 Lorsqu'il a examiné le rapport d'APANPIRG/16 le 20 février 2006, le Conseil a estimé qu'il était temps de revoir la manière dont les rapports de la Commission ayant trait aux PIRG lui sont présentés, ainsi que le mandat de ces derniers.

1.2 La Commission a reconnu que les travaux effectués par les PIRG, et donc les modalités de transmission de leurs rapports, étaient étroitement liés aux Objectifs stratégiques de l'OACI et au Plan mondial de navigation aérienne révisé, ainsi qu'aux méthodes de travail du Secrétariat et de la Commission de navigation aérienne, actuellement à l'examen.

2. DISCUSSION

2.1 La Commission a été d'avis, après avoir abordé les différents points soulevés par le Conseil, que les modalités de transmission des rapports des PIRG devaient être radicalement modifiées. En conséquence, durant les prochains mois, la Commission devra :

- a) Redéfinir le mandat des PIRG pour qu'il soit aligné sur les Objectifs stratégiques de l'OACI et le Plan mondial de navigation aérienne;
- b) Revoir le mode de présentation des rapports des PIRG à la Commission;
- c) Revoir la manière dont le Secrétaire général présente les rapports des PIRG à la Commission;
- d) Revoir la manière dont la Commission fait rapport au Conseil.

2.2 La Commission a reconnu que pour mettre en œuvre le Plan mondial il fallait que les activités du Siège soient mieux intégrées aux travaux des Bureaux régionaux. Il faudrait pour ce faire établir une communication continue entre le personnel du Siège et le personnel des Bureaux régionaux, et faire participer davantage le personnel technique du Siège aux travaux des PIRG et de leurs Sous-Groupes.

2.3 La présentation des rapports du Secrétariat à la Commission et de la Commission au Conseil sera revue. Il est probable qu'à l'avenir les rapports soumis au Conseil seront une compilation de tous les rapports des PIRG au lieu de rapports individuels émanant de chaque PIRG; cette compilation serait présentée chaque année sous une forme concise. Cette compilation annuelle de toutes les activités des PIRG appellerait l'attention du Conseil sur les principales activités menées à bien dans chaque région afin de mettre en œuvre les Initiatives du Plan mondial et de remédier aux carences. Une telle compilation permettrait en outre de comparer les progrès des différentes régions s'agissant des activités de planification et de mise en œuvre. Toutefois, pour le cas où une décision rapide serait exigée du Conseil, un rapport ponctuel des PIRG concernés pourrait lui être présenté.

2.4 Pour mieux évaluer l'impact des activités régionales sur le Plan d'activités global de l'OACI, les PIRG devront désormais, à l'issue de leurs réunions, établir un plan d'action pour la mise en œuvre de leurs conclusions, qui fera l'objet d'une évaluation donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements budgétaires et l'allocation de ressources. En conséquence, l'APIRG/16 est invitée à définir son plan d'action pour donner suite au point 8 de son ordre du jour (mandat et futur programme de travail d'APIRG).

2.5 Quant au mandat des PIRG, l'OACI envisage de traiter tous les PIRG de la même manière et d'aligner leur programme de travail sur les Objectifs stratégiques de l'OACI. La redéfinition des mandats des PIRG (APANPIRG, APIRG, EANPG, GREPECAS, MIDANPIRG et NAT SPG) devrait s'achever avant la fin de l'année 2007. Les Présidents et Secrétaires de tous les PIRG seront consultés avant la mise au point définitive du mandat des PIRG. Les réunions des PIRG prévues pour cette année se dérouleront comme à l'accoutumée.

3. SUITE A DONNER PAR L'APIRG

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre acte des informations figurant dans la présente note;
- b) noter que les Présidents et Secrétaires de tous les PIRG devront être consultés avant la mise au point définitive du mandat des PIRG;
- c) définir, avant la fin de la réunion, un plan d'action pour donner suite à l'APIRG/16;

- d) donner son point de vue initial sur la formulation du mandat des PIRG.
